Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0157-DE

VILLE
DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 07 octobre 2026

Délibération n° DEL_2026_0157

L'an deux mille vingt six, le sept octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 01 octobre 2026

Étaient présents :
Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Corinne BERNARD, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN - COFFY, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/10/2026

Ont donné procuration :
Monsieur Roland LONJON à Madame Valérie BELLUT, Monsieur Stéphane LAC à Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Séverine BONCOMPAIN à Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Enzo CHARITAT à Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ à Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Saloua EL AAZZOUZI à Monsieur Fabien SURREL

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21H40

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement - Habitat - Urbanisme

Objet :	Quartier durable de Coloin : acquisition par la commune des parcelles propriété de l'EPF SMAF Auvergne en vue de leur cession ultérieure à la SPL du Velay

Rapporteur : Jean-François EXBRAYAT

Dans le cadre de sa politique de maîtrise foncière et de renouvellement urbain, la commune du Puy-en-Velay a confié à l'Établissement Public Foncier (EPF) SMAF Auvergne le portage de plusieurs parcelles, sur le secteur d'aménagement de Coloin :
- parcelles cadastrées section AO n° 28, 116, 26, 67, 113, 222, 21 et 117.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0157-DE

Dans le cadre de l'aménagement du quartier durable de Coloin, la commune a contractualisé avec la SPL du Velay une concession d'aménagement. L'emprise foncière du projet intègre les parcelles citées ci-dessus.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est nécessaire que la commune acquière ces parcelles auprès de l'EPF afin de les rétrocéder, à l'issue des études environnementales, à la SPL du Velay, conformément aux dispositions du contrat de concession signé le 9 novembre 2023.

Conformément aux modalités de portage foncier définies entre l'EPF et la commune, le prix de cession hors tva s'élève à 319 459,11 € (dont 171,00 € de frais de procédure). Sur ce montant s'ajoutent des frais de portage pour 759,87 € dont le calcul a été arrêté au 30 septembre 2026. La TVA sur marge s'élève à 871,61 € (dont 151,97 € sur les frais de portage), soit un prix de cession toutes taxes comprises, de 321 090,59 € TTC.

La collectivité aura réglé à l'EPF Auvergne 312 387,63 € au titre des participations (année 2026 incluse). Le restant dû est de 8 702,96 €.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter la cession, par l'EPF SMAF Auvergne, au profit de la commune, des parcelles cadastrales référencées ci-dessus, dans les conditions financières énoncées précédemment, afin de permettre la conduite des études techniques complémentaires et la réalisation de l'opération d'aménagement du quartier de Coloin.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 28/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Qualité de Vie - Urbanisme - Environnement du 22/09/2026

Le Conseil Municipal :

- DEMANDE à l'EPF Auvergne de céder à la commune les parcelles cadastrées section AO 21-26-28-67-113-116-117 et 222 nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement du quartier de Coloin,

- ACCEPTE le rachat par acte notarié des immeubles cadastrés AO 21-26-28-67-113-116-117-222,

- APPROUVE les modalités financières exposées ci-dessus,

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 7 octobre 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 07 octobre 2026

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 12/10/2026
Qualité : M. le Maire

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0157-DE